



2019-2020

**Téléphone : (819) 503-8807
Télécopieur : (819) 827-3722**

Adresse courriel de l'école : ecole.du.grand-boise@cspo.qc.ca

**Directrice : Josée Henley
josee.henley@cspo.qc.ca**



**Secrétaire : Mme Michelle Mayer
secrétaire012@cspo.qc.ca**

**Agent de bureau : Mme Guylaine Martineau
agbu012@cspo.qc.ca**

**Page Facebook
<http://www.cspo.qc.ca/ecole/dugrandboise/accueil.htm>**

2019-2020

HORAIRE DU PRÉSCOLAIRE	HORAIRE DU PRIMAIRE
7 h 00 ouverture du service de garde	7 h 00 ouverture du service de garde
7 h 45 arrivée des élèves	7 h 45 arrivée des élèves
8 h 00 entrée des élèves	8h 00 entrée des élèves
8 h 05 début des cours	8 h 05 premier cours
11 h 25 dîner	9 h 05 deuxième cours
12 h 40 entrée des élèves	9 h 37 récréation (1 ^{re})
12 h 45 début des cours	10 h 07 récréation (2 ^e)
14 h 16 fin des cours	10 h 25 troisième cours
Les élèves sont pris en charge par le service de garde jusqu'à la fin des cours du primaire.	11 h 25 dîner
Les enfants peuvent aussi quitter à 14 h 16 si les parents viennent les chercher.	12 h 40 entrée des élèves
15 h 05 service de garde	12 h 45 quatrième cours
17 h 45 fermeture du service de garde	13 h 45 récréation (1 ^{re})
	14 h 05 cinquième cours
	15 h 05 fin des cours/ service de garde
	17 h 45 fermeture du service de garde



Mot de la direction

À toi cher(ère) élève, à vous chers parents et membres du personnel,

C'est avec plaisir et fierté pour moi de vous présenter le résultat d'une année de travail afin de nous définir dans un projet éducatif. Nous avons su définir notre *Mission*, notre *Vision* et nos *Valeurs*.

C'est ensemble que nous nous engageons à faire de notre projet éducatif le fil conducteur de nos décisions et de nos actions.

Notre projet éducatif sera en place et priorité jusqu'à sa révision en 2022.

MISSION

Instruire, socialiser et qualifier tous les élèves, dans un milieu d'apprentissage positif et constructif, afin de maximiser le potentiel de chacun.

Cette mission se réalise dans le cadre d'un projet éducatif (LIP, Art.36, 2^{ème} paragraphe).

VISION

L'École du Grand-Boisé se veut un milieu accueillant, sécuritaire, soucieux de son environnement ; l'épanouissement, l'ouverture sur le monde, le développement de l'esprit critique, l'exercice du leadership et le plaisir d'apprendre seront au cœur des apprentissages de l'élève.

VALEURS

Respect (de soi, des autres et de leur différence, de notre environnement) ;

Engagement (dans son apprentissage et dans son milieu) ;

Estime de soi par la culture d'un sentiment de compétence, résultat d'un effort soutenu et de la persévérance).



Objectif 1
Hausser la moyenne en français et en mathématique 4e et 6e année dans certaines compétences



Objectif 2
Poursuivre la réalisation d'activités significatives et variées permettant le développement du plein potentiel des élèves suivants leurs capacités, leurs besoins, leurs champs d'intérêts



Objectif 3
Faciliter la pratique régulière d'activités physiques, de sports et de loisirs, pour l'ensemble des élèves



Objectif 4
Réduire le niveau d'intimidation et de violence; augmenter le sentiment de sécurité

C'est ensemble que nous garderons le cap sur les enjeux, les objectifs ainsi que les cibles déterminées.

L'école du Grand-Boisé doit aussi poursuivre son élan dans l'application de la langue française qui est notre langue d'enseignement. Nous vous demandons à toutes et tous votre collaboration puisque la réussite des élèves en est contributive.

La version complète sera disponible sur notre site web dès le mois de septembre.

Je remercie tous les parents pour leur habituelle collaboration et leur participation aux différents comités de l'école, vous faites la différence!

Bonne année scolaire à toutes et tous!

Josée Henley
Directrice

Dans mon école, je dis NON à la violence et à l'intimidation!

Les règles de conduite et les mesures de sécurité établies pour notre école constituent la base d'un milieu sain et sécuritaire. Tous, adultes et élèves, ont les mêmes droits, dont celui d'évoluer en sécurité et d'être accepté dans leur milieu d'appartenance. Promouvoir de saines relations et éliminer la violence est l'affaire de tous et chacun.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent (ex. : intimidation, menaces de violence, etc.), les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement. Notre école **encourage la déclaration** de tout incident : **toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer.**



Si un enfant ne sait pas lire, nous lui
...enseignons.



Si un enfant ne sait pas nager, nous lui
...montrons.



Si un enfant ne sait pas multiplier, nous lui
...enseignons.



Si un enfant ne sait pas se comporter, nous lui
...enseignons.

Source : Steve Bissonnette



Définition de la violence selon la loi sur l'instruction publique

«Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.» LIP 2012

Définition de l'intimidation selon la loi sur l'instruction publique

«Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser; » LIP 2012

Les présentes règles s'appliquent en tout temps et en tout lieu à l'école du Grand-Boisé, avec tous les adultes.



Valeurs	Règles	Raisons d'être / impacts positifs	Renforcements	Interventions éducatives
Respect	Je suis respectueux envers moi-même, les élèves, les adultes et mon environnement par mes paroles et mes gestes.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et maintenir des relations positives avec mes pairs et les adultes • Vivre dans un environnement sécuritaire, propre et durable • Avoir un sentiment d'appartenance à l'école • Contribuer au climat positif et agréable de l'école • M'assurer du bon fonctionnement dans toutes les sphères de l'école • Faire des apprentissages académiques et sociaux • Devenir un(e) citoyen(ne) responsable et engagé(e) • Développer mon autonomie et l'affirmation de soi 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation verbale • Encouragements • Valorisation gestuelle • Valorisation tangible (collants, récompenses) • Gain de privilèges • Communication positives aux parents • Méritas 	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement explicite • Discussion sur la règle • Avertissement verbal • Avertissement écrit • Rappels • Conséquences logiques • Réflexion
	J'apprécie les différences chez tout le monde et j'ai une attitude accueillante.			
Engagement	Je collabore avec tous les intervenants de l'école.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir
	Je dis non à toutes les formes de violence et d'intimidation dans mon école (verbale, physique, psychologique et sociale).			
Autonomie	Je joue à des jeux appropriés, pacifiques et sécuritaires pour moi et les autres.	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir 	<ul style="list-style-type: none"> • Contrat avec l'élève • Feuille de route • Rencontre avec les intervenants impliqués • Plan d'intervention • Communication avec les parents (agenda, téléphone, courriel) • Rencontre avec les parents • Arrêt d'agir
	En tout temps, je me déplace dans l'école en marchant avec ma voix d'espion.			



En tout temps et en tout lieu,

Je suis respectueux envers moi-même, les élèves, les adultes et mon environnement par mes paroles et mes gestes.

J'apprécie les différences chez tout le monde et j'ai une attitude accueillante.

Je collabore avec tous les intervenants de l'école.

Je dis non à toutes les formes de violence et d'intimidation dans mon école (verbale, physique, psychologique et sociale).

Je joue à des jeux appropriés, pacifiques et sécuritaires pour moi et les autres.

En tout temps, je me déplace dans l'école en marchant avec ma voix d'espion.

Cour d'école	Corridor / escalier	Salles de toilettes	Autobus	Diner (classes, tourelle, service de garde)	Rassemblement au gymnase	Bibliothèque
<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise avec soin le matériel emprunté selon l'usage prévu. • Je suis poli(e) avec les adultes, les acti-leaders et les autres élèves. • Je fais attention aux autres dans mes gestes et mes mouvements. • Quand un adulte m'interpelle, j'arrête mon jeu et j'écoute. • Je prends soin des arbres et des plantes. • Je participe à la résolution de conflits. • En cas de problème, j'avertis un adulte. • Je suis responsable de mes effets personnels. • Je laisse les projectiles par terre sans les botter. • Dans mon rang, je respecte la bulle des autres, j'ai les bras de chaque côté de mon corps et je regarde devant. • Je joue aux jeux prévus dans l'aire de jeux choisie en respectant les règles. • Je respecte les limites de l'endroit où je me trouve. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je fais preuve de civisme. • Je garde mes mains près de moi. • J'utilise ma voix d'espion. • Je marche calmement en respectant la bulle des autres. • Je garde mon espace de vestiaire propre et ordonné. • Je suis un exemple positif pour les autres. • Je circule en gardant la droite. • Je circule avec mon laissez-passer en tout temps, à l'exception de l'heure du dîner. • Dans les escaliers, je monte et descends une marche à la fois. • Je garde ma place dans le rang. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'intimité des autres et la mienne. • Je lave mes mains avec du savon. • J'utilise deux feuilles de papier brun pour me sécher les mains. • Je garde les lieux propres et fonctionnels. • Je vais à la toilette au moment prévu sans perdre mon temps. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je respecte l'autorité des brigadiers et du conducteur. • Je respecte la bulle des autres. • J'utilise un langage et des gestes respectueux avec les adultes, les brigadiers, mes pairs et les automobilistes. • Je dis bonjour et je suis poli(e) avec le conducteur. • Je suis ponctuel(le). • En cas de conflit, j'utilise mes stratégies. • En cas de problème, j'en parle au conducteur. • Je reste assis à la place qui m'est assignée. • Je demeure assis jusqu'à l'arrêt complet de l'autobus. • Je discute avec mon voisin en utilisant un niveau de voix normal. • Je me dirige immédiatement en marchant à l'autobus. • Je garde mes effets personnels dans mon sac et ma boîte à lunch rangée. • Je garde mes bras et ma tête à l'intérieur de l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je suis silencieux lorsque l'adulte fait le décompte. • Je suis respectueux par mes gestes et mes paroles avec les adultes et mes pairs. • Je garde mon espace propre. • Je parle avec mes pairs en utilisant ma voix basse. • Je garde ma nourriture pour moi. • J'arrive dans le local mes chaussures attachées ; chapeau, tuque et casquette laissés au casier. • Je mange à ma place, en demeurant assis. • Je classe mes déchets aux bons endroits (poubelle, recyclage, compostage). 	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'assois sur mes fesses. • J'écoute la personne qui anime. • Je respecte la bulle des autres. • J'applaudis en silence ou avec mes mains aux moments appropriés. • J'entre calmement et à l'endroit désigné. • J'attends mon tour calmement pour quitter en rang. • Je suis attentif à l'activité présentée. • Je suis en silence lorsque l'affiche l'indique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Je prends soin des livres empruntés. • J'utilise correctement mon bâton. • Je demeure concentré sur ma lecture. • Je remets le local en ordre avant mon départ. • Je suis calme en utilisant ma voix d'espion. • Je retourne mes livres à temps.

EN TOUT TEMPS, je dois respecter le code de vie de l'école. Je m'engage à y consacrer tous mes efforts et à fournir l'énergie nécessaire à la réussite de mon année scolaire.

Et je signe :

en date du

Nous, ses parents, avons pris connaissance du code de vie que devra respecter notre enfant et assurons l'école de notre entière collaboration pour amener notre jeune à assumer pleinement ses responsabilités.

Et nous signons :

en date du :

Mesures de sécurité

1. Absences

Toute absence doit être motivée en téléphonant le matin même avant 8 h 00 ou avant, en laissant un message sur la boîte vocale à l'école du Grand-Boisé au numéro 819-503-8807 et composer le 1. Toute absence prévue peut être motivée à l'avance, par une note à l'enseignant.

Toute absence chronique est signalée à la direction qui prendra des mesures correctives.

Absences prolongées pour des motifs autres que la maladie (voyage, tournois, compétitions ou autres)

La Loi de l'instruction publique et le régime pédagogique obligent la fréquentation scolaire de 180 jours par année pour chaque enfant du Québec, âgé de 6 ans et moins, vous comprendrez donc que l'école ne peut encourager ces absences. En cas d'absences prolongées, la direction pourrait faire un signalement à la direction de la protection de la jeunesse (D.P.J.).

Dans ce sens aucune planification ne peut être demandée au personnel enseignant. De plus, le parent se rend responsable de la scolarisation ou des conséquences de la non-scolarisation lors de ces absences.

2. Retards

Il est important que l'élève soit présent dès le début des cours. Tout retard doit être motivé par les parents. L'élève en retard doit se présenter au secrétariat afin de recevoir un billet de retard qu'il présentera à son titulaire en classe. La direction se réserve le droit de convoquer les parents pour trouver une solution à un trop grand nombre de retards. La cloche sonne à 8 h 00 le matin et à 12 h 40 le midi.

3. Départs hâtifs ou imprévus avec une personne autre que ses parents

3.1 Aucun élève ne quittera l'école, à moins que son départ ne soit autorisé **PAR ÉCRIT** par les parents. L'enfant ne peut quitter l'école seul. À l'heure indiquée, la personne autorisée qui vient chercher l'enfant doit se présenter au secrétariat durant la journée ou au service de garde, s'identifier et signer dans le cartable prévu à cet effet.

3.2 Les parents doivent se présenter au secrétariat lorsqu'ils viennent chercher leur enfant.

4. Parents et visiteurs à l'école durant les heures de classe

Les parents sont invités à participer activement à la vie de l'école. Cependant, afin d'assurer la sécurité des élèves, les mesures suivantes doivent être respectées :

4.1 Toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au secrétariat. **LA CIRCULATION DANS LES CORRIDORS ET L'ACCÈS AUX LOCAUX SONT INTERDITS À MOINS D'AUTORISATION EXPLICITE.** Si c'est le cas, nous vous remettons un laissez-passer *visiteurs*.

4.2 Toute personne souhaitant rencontrer la direction ou un enseignant doit prendre un rendez-vous.

5. Objets personnels

5.1 Il est interdit d'apporter à l'école des objets pouvant causer des blessures (canif, lance-pierres, etc.). Ces objets seront immédiatement **confisqués** et remis à la direction.

5.2 Les cartes de collection, les appareils électroniques (jeux, cellulaires, pagettes, MP3, caméras) sont interdits à l'école.

5.3 Les planches à roulettes, les patins à roues alignées ainsi que les espadrilles à roulettes sont strictement défendus à l'école.

5.4 Les échanges d'objets entre élèves (jouets, cartes ...) sont interdits.

6. Surveillance des élèves

La surveillance des élèves débute à 7h45. Les élèves peuvent se présenter dans la cour d'école pour cette heure s'ils ne sont pas au service de garde. La surveillance est assurée par le personnel 15 minutes avant le début des cours, durant l'heure du dîner, durant les récréations et après l'école jusqu'au départ des autobus (dix minutes après les cours).

7. Enfants malades

- 7.1 Un enfant malade doit rester à la maison. Nous communiquerons avec les parents d'un enfant malade à l'école afin qu'ils viennent le chercher.
- 7.2 À moins de circonstances exceptionnelles, aucun enfant ne sera gardé à l'intérieur durant les récréations et la période du dîner.
- 7.3 Le parent a le devoir de signaler à l'école **LES ALLERGIES SÉVÈRES** de son enfant.

Considérant le nombre élevé d'enfants qui souffrent d'allergies sévères (arachides, noix) et d'intolérance alimentaire, il est demandé aux parents de ne pas offrir de présents sous forme de nourriture. Le simple contact de ces aliments ou leur ingurgitation peut provoquer une crise qui pourrait s'avérer mortelle.

À l'école, nous prenons toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de ces enfants :

- formation du personnel en collaboration avec le C.S.S.S.
- surveillance des enfants identifiés avec un problème d'allergies sévères
- mesures spéciales d'hygiène
- éducation des élèves à cette réalité.

Nous sollicitons votre collaboration afin que votre enfant évite d'apporter ces aliments à l'école. C'est aussi pourquoi nous insistons pour que les élèves ne partagent pas la nourriture entre eux en aucun temps.

8. Médicaments

Selon la politique en vigueur à la C.S.P.O., seuls l'épipen, le médicament pour l'asthme et le ritalin ou son équivalent peuvent être donnés à l'école. **Aucun autre médicament ne sera administré à un élève. Le parent est responsable de renouveler le médicament.**

9. Débarquement et embarquement des enfants

Il est important que le déplacement des enfants se fasse en toute sécurité. Nous vous demandons donc de laisser les enfants près de l'école (système de valets) si les surveillants sont à l'extérieur.

Vous devez utiliser la voie de droite, du débarcadère, afin que votre enfant soit récupéré par un valet puis, afin d'éviter une attente, vous pouvez utiliser la voie de gauche pour quitter le débarcadère. Vous pouvez aussi utiliser le stationnement des visiteurs. Par contre, **il est interdit d'utiliser le stationnement du personnel.**

Quant à l'embarquement, les enfants vous attendront au secrétariat et vous pourrez les accompagner à votre voiture.

10. Transport scolaire

Aucun élève ne peut prendre un autobus autre que celui de son circuit habituel.

Aucun changement temporaire d'autobus ne sera autorisé.

L'élève doit respecter en tout temps les consignes du chauffeur d'autobus. Il s'agit de sa sécurité et de celle des autres élèves.

11. Utilisation de la bicyclette

Veillez noter que, selon le Code de la sécurité routière du Québec, un enfant de moins de 12 ans ne devrait pas emprunter, à bicyclette, une voie publique où la vitesse permise est de 50 km/h et plus. L'utilisation de la bicyclette devra être autorisée par écrit par le parent et le mémo envoyé au secrétariat de l'école. Il en est de même pour les élèves qui désirent marcher. Un enfant ne doit pas arriver à l'école avant 7 h 45 parce qu'il n'y a pas de surveillance.

12. Présence de chiens sur le terrain de l'école

Comme certains enfants souffrent d'allergie grave et que certains craignent les animaux, il a été convenu que les chiens ne seraient pas tolérés sur le terrain de l'école.

13. Situation d'urgence

La direction a l'autorisation de fermer l'école avant l'heure habituelle suite à une situation d'urgence. Dès le début de l'année, les parents complètent un formulaire de renseignements à ce sujet et le retournent à l'école. Il est demandé aux parents de prévoir et d'informer leurs enfants de l'endroit où ils peuvent se rendre lors d'un retour imprévu.

En cas de fermeture de l'école pour une raison majeure, la direction s'assure, en téléphonant aux parents, que chaque enfant se rend à l'endroit indiqué par son parent, sur le territoire de Chêsea.

Il est demandé aux parents de s'assurer que l'école ait toujours un numéro d'urgence pour les rejoindre.

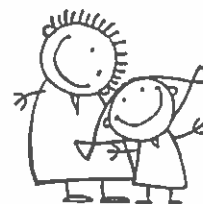
En cas d'évacuation, les élèves seront transportés par autobus. Des pratiques d'évacuation ont lieu en cours d'année.

13. Qualité de l'eau potable

Des tests pour évaluer la qualité de l'eau potable sont effectués régulièrement. Si l'eau est impropre à la consommation, la direction en informe les enfants et les parents.

Nous éduquons les enfants à préserver notre eau, bien très précieux, l'environnement nous tient à cœur.

Collaboration école-famille



A Tenue vestimentaire

L'enfant doit se présenter à l'école dans une tenue appropriée au contexte scolaire ainsi qu'à la saison, et ce, en tout temps. Exemples de vêtements appropriés : chandail confortable, camisoles à bretelles larges, bermudas et capris.

Le port de la casquette est interdit à l'intérieur des locaux de classe.

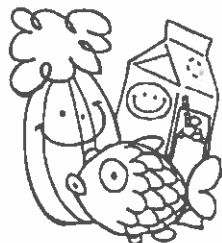
Les vêtements portant des messages à caractères violents ne seront pas tolérés.

Chaque enfant doit avoir une paire d'espadrilles pour l'éducation physique. Par mesure de sécurité, l'élève qui n'a pas ses espadrilles ne pourra participer au cours d'éducation physique.

B Hygiène

Afin de prévenir et d'enrayer la propagation des poux, nous vous demandons de vérifier la tête de votre enfant de façon régulière...

C Collations et dîners



Pour acquérir de saines habitudes de vie, nous vous encourageons à fournir un bon dîner et des collations santé à votre enfant. Il est interdit d'apporter des croustilles, des tablettes de chocolat, des bonbons, de la gomme, des boissons gazeuses, des graines de tournesol, etc. Plusieurs élèves sont allergiques aux noix et aux arachides, il faut éviter d'en placer dans les dîners et les collations. De plus, par mesure de sécurité, nous n'acceptons aucun échange de nourriture. Des fours micro-ondes sont à la disposition des élèves ; cependant, afin d'éviter les attentes, nous vous suggérons d'utiliser des contenants thermos pour les repas de vos enfants.

Il nous est impossible de faire réchauffer des repas congelés et des préparations de nouilles sèches. Veuillez-vous assurer que le repas est décongelé lorsque vous le mettez dans la boîte à goûter de votre enfant. Un temps de 2 à 3 minutes est alloué afin de réchauffer le repas.

D Leçons et devoirs

Au début de l'année, l'enseignant indique aux élèves la façon de procéder quant aux devoirs et aux leçons. Nous exigeons que l'enfant se réserve un temps de travail personnel chaque jour. Les travaux doivent être supervisés par les parents et signés au besoin.

Si votre enfant dit n'avoir jamais de devoirs ni de leçons, veuillez communiquer avec son enseignant(e). S'il ou elle éprouve des difficultés à faire ses activités écrites, n'hésitez pas à communiquer avec l'enseignante ou l'enseignant.

E Domages

Les parents devront payer le coût de la réparation, si un enfant cause du dommage à l'école (exemple : bris de vitre, de porte, de pupitre, etc.).



F Effets personnels et matériel scolaire

Tous les effets de l'élève (vêtements, matériel scolaire, boîte à goûter, etc.) doivent être identifiés.

Tous les livres prêtés par l'école doivent être couverts. Tout le matériel scolaire brisé, perdu ou détérioré par l'enfant devra être remplacé aux frais des parents.

G Élèves en difficulté

Si votre enfant rencontre des difficultés :

- dans ses apprentissages
- dans ses relations sociales
- dans son adaptation (gêne, peur, etc.)
- dans sa classe, dans l'école, dans la cour ou dans l'autobus

N'attendez pas, communiquez avec son enseignant ou avec la direction de l'école.

L'élève est responsable de faire appel aux intervenants lorsqu'il se retrouve en situation de **CONFLIT**.

H Service de garde :

Fréquentation régulière

La fréquentation d'un enfant répond à la définition de fréquentation régulière s'il est présent au moins deux périodes partielles ou complètes par jour, trois jours par semaine. Aux fins de financement, chaque journée de garde comporte trois périodes, soit avant les cours, le midi et après les cours.

Les parents utilisateurs du service des autobus et du service de garde

Le parent ayant inscrit son enfant à ces deux services, devra respecter un horaire STABLE, préconisant la fréquentation de base indiqué sur le contrat de l'inscription du service de garde. Pour tout changement un préavis de 5 jours écrit, daté et signé du parent sera demandé.

Il est important de comprendre que ces procédures sont dans le but unique d'assurer la sécurité de vos enfants et de minimiser les situations problématiques où certains enfants peuvent avoir quitté sans préavis.

Le service de garde doit être averti par téléphone ou courriel 5 jours à l'avance. Pour tous changements ou accommodements provisoires affectant la réservation de base de votre enfant.

Tarification :

TARIFICATION – FRAIS DE GARDE	
Fréquentation régulière	8,35\$ par jour
Journées pédagogiques	16,35\$ par jour + les frais d'activités
Pénalité pour retard en fin de journée	15,00\$ par bloc de 15 minutes par famille

Inscription et réinscription:

Un formulaire d'inscription doit être complété pour tous les enfants fréquentant le service de garde. Nous ne pouvons traiter une nouvelle inscription la journée même. Un délai d'une semaine est requis pour accueillir l'enfant au service de garde. Les renseignements inscrits sur la fiche sont confidentiels. La fiche doit être signée par les parents responsables ou le tuteur.

Il est possible de diviser la facturation pour tous les parents qui ont la garde partagée de leur enfant. Il vous suffit de fournir un calendrier précisant les journées de garde partagée à la technicienne du service de garde. Certaines conditions s'appliquent.

Les enfants qui fréquentent le service de garde recevront un formulaire de réinscription au début du mois de mars de chaque année.

Compléter le formulaire et le retourner au service de garde à la date indiquée. Ce formulaire est un contrat, des conditions s'appliqueront lors de la rentrée scolaire. Il est important d'aviser le service de garde par écrit de tout changement à cette réservation de base 14 jours avant la rentrée scolaire.

Modalités de paiement :

Les frais de garde peuvent être réglés en argent comptant (indiquer le nom du parent payeur), par chèque, postdatés (payé à l'ordre du service de garde La Chanterelle et le nom de l'enfant doit être inscrit à l'endos) ou encore par Internet. Les éducatrices ne sont pas autorisées à prendre les paiements puisqu'elles doivent superviser les élèves et répondre aux besoins et à la sécurité des enfants. Le service de garde ne peut assumer aucun retard de paiement, des frais peuvent être exigés.

Le compte doit être payé au début de chaque mois.

Frais liés à la perception

Après le 3^e avis de retard, une entente de paiement devra être prise avec la technicienne du service de garde. Lorsqu'il n'y a pas entente, l'enfant devra être retiré du service de garde. Le paiement ainsi que les frais de retard seront exigés en totalité avant le retour de l'enfant.

Des frais de 25 \$ seront appliqués pour tout chèque sans provision. Annuellement, un reçu pour fins d'impôts est émis aux parents qui acquittent les frais de garde. Un calendrier de paiements vous sera remis en septembre.

Reçus et relevés fiscaux

Un reçu est émis lors d'un paiement en argent comptant.

Les relevés fiscaux sont émis aux parents/tuteurs payeurs et le numéro d'assurance sociale est obligatoire. Les frais admissibles aux relevés sont les suivants :

Relevé 24	Relevé fédéral	Aucun relevé
Frais de retard Frais de garde pour semaine de relâche	Frais de garde hors calendrier Frais de retard Frais de garde régulier Frais de garde pour journée pédagogique Frais de garde pour semaine de relâche	Frais d'activités Frais judiciaires Frais de chèque retourné Repas ou collation Frais pour enfant inscrit et absent à une journée pédagogique Campagne de financement

Absences/présences prévues

Il est de la responsabilité des parents/tuteurs d'aviser le service de garde lorsqu'un enfant s'absente. Le service de garde facture selon le principe place réservée, place payée qui a été établi lors de l'inscription.

Le parent est tenu d'aviser le personnel du service de garde si l'enfant est absent (téléphone 819-503-8807 et composer le 2 ou au 819-923-1738) : une boîte vocale prendra les messages avant l'ouverture. Vous devez nous appeler, même si vous avez rejoint le secrétariat de l'école ou même si vous avez laissé une note dans l'agenda de votre enfant.

Si un enfant s'absente pour cause de maladie (plus de 3 jours), le parent doit payer les 3 premiers jours de période d'absence, présenter un billet médical et en aviser le service de garde par écrit. À partir de la 4^e journée, les frais de garde seront crédités. Pour tout autre motif (par exemple suspension, vacances), le parent sera tenu d'acquitter des frais de garde tel que prévu au moment de l'inscription.

Journées pédagogiques, semaine de relâche et hors calendrier :

Journées pédagogiques

Peu de temps avant, nous vous ferons parvenir une programmation et un formulaire d'inscription. Les formulaires sont envoyés par courriel 2 semaines avant la tenue de la journée pédagogique. Un simple retour indiquant la présence de votre enfant ou non est nécessaire. Vous devez inscrire à l'avance votre enfant pour ces journées pédagogiques.

Seulement les enfants inscrits au service de garde pourront bénéficier des journées pédagogiques.

Il est important de respecter la date limite d'inscription. Il est important de respecter la date limite car les places peuvent être limitées. Le tarif pour une journée pédagogique est de 8,15\$ par jour en plus des frais d'activités (16,85\$). Toutes les journées pédagogiques se vivront à l'école.

Semaine de relâche

En ce qui concerne la semaine de relâche, le service de garde procède par sondage auprès des parents au mois de novembre, afin de déterminer si le service sera offert. Un nombre minimum de 60 enfants sera requis pour ouvrir le service de garde. Lors des congés fériés ainsi que durant les vacances d'été, le service de garde est fermé.

Congés

Le service de garde débute à la première journée des classes et se termine en même temps que l'école à la fin de l'année scolaire. Il est également fermé durant la période des Fêtes.

Programmation :

Comme prolongement de la vie scolaire et familiale, le service de garde La Chanterelle dessert toute la clientèle de son territoire. Ce service vise à répondre aux besoins sociaux, physiques, intellectuels et affectifs des enfants.

Notre programmation cherche à favoriser l'épanouissement des enfants et l'ensemble des activités du service de garde est inspiré du projet éducatif de l'école et de notre convention de gestion. Le personnel du service de garde s'engage à fournir un service de soutien approprié aux besoins de l'enfant.

Objectifs

Le service de garde en milieu scolaire poursuit les objectifs suivants :

- 1) Assurer la sécurité et le bien-être général des élèves.
- 2) Participer à l'atteinte des objectifs du projet éducatif de l'école.
- 3) Mettre en place des activités éducatives et récréatives pouvant aider au développement global des élèves.
- 4) Encourager le développement d'habiletés sociales telles le respect et l'esprit d'échange et de coopération.

Le service de garde constitue un milieu de vie complémentaire pour l'élève. Par la constance de la relation développée avec l'élève, l'équipe du service de garde est en mesure d'établir des liens privilégiés avec l'enfant et le parent.

Planification

La planification d'activités éducatives d'un service de garde en milieu scolaire tient compte des valeurs issues du projet éducatif de l'école. Les activités peuvent être de plusieurs ordres : culturel, artistique, ludique ou physique. Les projets spéciaux à court et à long termes sont également inscrits dans la programmation. Chaque éducateur ou l'éducatrice doit préparer sa programmation selon le groupe d'âge.

À chaque semaine, l'éducateur ou l'éducatrice de votre enfant prépare un programme d'activités. Ce programme est à l'entrée du service de garde et indique ce que fera votre enfant.

Type d'activités

En résumé, notre programmation vise le développement et l'épanouissement global de l'enfant. Le programme d'activités se veut un outil primordial pour tous afin de combler les besoins de chaque enfant. Les ateliers ludiques et extérieurs sont mis à l'avant plan de nos interventions.

Les services complémentaires
à l'école du Grand-Boisé
Apprendre ensemble pour grandir... naturellement!

Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Le conseil des élèves formé de deux élèves par classe à partir de la 4^e année (16 élèves) ⊗ Comité Entrepreneurship suscitant la participation des élèves de 6^e année au projet de sortie de fin d'année ⊗ Participation de tous les élèves aux activités de l'érablière ⊗ Implication du parlement scolaire dans l'organisation d'activités ⊗ Exposition des travaux des élèves (maquettes et œuvres d'art)
Éducation aux droits et aux responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Le conseil des élèves formé de deux élèves par classe à partir de la 4^e année (16 élèves) ⊗ Ateliers pour contrer l'intimidation, pour l'estime de soi et le projet pacifique ⊗ Élaboration des règles de vie dans chacune des classes ⊗ Organisation et financement du voyage de fin d'année par les élèves de 6^e année ⊗ Présentation par les policiers de la MRC des Collines sur la prévention de la toxicomanie, de la violence et de l'intimidation
Orthopédagogie et mesures d'aide aux élèves	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Présence de l'orthopédagogue <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève (comité EHDA) - Rééducation auprès des élèves handicapés - Soutien aux élèves ayant des difficultés d'apprentissage - Cliniques préventives auprès des élèves - Support et accompagnement des enseignants - Mesures offertes en individuel, en sous-groupe ou en classe ⊗ Enseignante pour les élèves bénéficiant de mesures de soutien linguistique <ul style="list-style-type: none"> - Intervention en sous-groupes auprès des élèves identifiés - Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève - Accompagnement des élèves lors d'examens de fin de cycle ⊗ Récupération offerte par les enseignants titulaires ⊗ Cliniques d'aide au développement des stratégies d'apprentissage selon les besoins des élèves <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration de l'orthopédagogue
Animation spirituelle et engagement communautaire	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Activités avec l'animateur ⊗ Ce programme s'adresse à tous les élèves
Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Participation des parents bénévoles à la bibliothèque ⊗ Utilisation de la bibliothèque par les classes deux périodes de 60 minutes par bloc de 10 jours
Service de garde	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Éducatrices régulières, éducatrices temporaires, 1 éducatrice classe principale et 1 technicienne en service de garde ⊗ Planification et animation d'activités ⊗ Regroupement selon l'âge ⊗ Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève ⊗ Organisation de sorties sportives et culturelles lors de journées pédagogiques
Information et orientation scolaires et professionnelles	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Projet «Érablière»: participation de tous les enfants ⊗ Approche orientante et entrepreneurship ⊗ Présentation des métiers et professions par des parents invités ⊗ Visite des écoles secondaires
Psychologie	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Présence du psychologue scolaire 1 jour par semaine ⊗ Dépistage et diagnostic ⊗ Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève ⊗ Collaboration avec les parents et les organismes

Orthophonie	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Présence de l'orthophoniste 3 jours par mois ⊗ Dépistage et diagnostic ⊗ Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève ⊗ Collaboration avec les parents et les organismes ⊗ Suivis individuels auprès des élèves présentant des difficultés de langage et de communication
Éducation spécialisée	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Présence à temps plein de la technicienne en éducation spécialisée ⊗ Accompagnement et soutien auprès des élèves en difficultés d'apprentissage et de comportement ⊗ Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève ⊗ Mise en place de programme de prévention de la violence, d'ateliers sur le projet pacifique et en estime de soi ⊗ Collaboration avec la Sécurité publique de la MRC des Collines (brigade scolaire, prévention de la toxicomanie et de la violence)
Animation sur les plans sportif, culturel et social	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Organisation et animation d'activités «midi» (planification saisonnière) ⊗ Activités sportives offertes en fin de journée, en soirée et la fin de semaine: basket-ball, badminton, club de ski alpin, ski de fond ⊗ Cours de yoga, de dessin, d'arts, de cirque (activités parascolaires)
Santé et services sociaux	<ul style="list-style-type: none"> ⊗ Infirmière du CSSS <ul style="list-style-type: none"> - vaccination (élèves de 4^e) - dépistage et identification des élèves présentant des problèmes de santé (allergies, vision) - ateliers préventifs ⊗ Hygiéniste dentaire du CSSS <ul style="list-style-type: none"> - dépistage et ateliers d'information auprès des élèves du préscolaire, de la première année et de la cinquième année ⊗ Psycho-éducatrice du CSSS <ul style="list-style-type: none"> - Collaboration avec l'équipe école pour la mise en place de services d'aide à l'élève - Accompagnement et soutien auprès des parents et des élèves suite à une demande des parents
Service d'aide à la francisation	Ce service est offert aux élèves non francophones qui reçoivent, pour la première fois, l'enseignement en français afin de faciliter leur intégration dans les classes francophones.



Commission scolaire des
Portages-de-l'Outaouais

Pour mieux vous aider, nous sommes à votre écoute!



Vous êtes insatisfait? Vous ne savez pas comment régler la situation?

Voici, en quelques lignes, la démarche à suivre:

1. Vous devez en parler avec la personne concernée (ex. enseignant, personnel, etc.).
2. S'il vous semble que la situation n'est pas réglée, vous devez en parler avec la directrice ou le directeur de l'école, du centre ou du service.
3. Vous n'êtes pas complètement satisfait du résultat de votre démarche? Vous devez alors communiquer avec la secrétaire générale et responsable des plaintes, madame Caroline Sauvé au 819 771-4548 poste 850 701 ou par courriel : plaintes.ssgc@cspo.qc.ca . Elle vous aidera à trouver une solution ou à vous expliquer le processus à suivre.
4. Si votre demande concerne une révision de politique ou de règlement, vous pouvez communiquer votre insatisfaction au commissaire de votre circonscription ou demander au Président de la commission scolaire la possibilité de vous faire entendre par le Conseil des commissaires si vous demeurez insatisfait.
5. Vous pouvez également, après ces démarches, communiquer avec le Protecteur de l'élève au 819 209-5719, sans frais : 1-877-409-5719 ou par courriel : info@protecteureleve.qc.ca.

Je dis NON à la violence et
à l'intimidation!



Parle à un adulte de ton école

Indiquer ligne de dénonciation :

twitter



.....

Twitter, Facebook, YouTube, etc.

Les réseaux sociaux sont bien réels, c'est la vraie vie!
À la CSPO, il y a un guide d'utilisation responsable des réseaux sociaux.
Parle à ton enseignante ou à ton enseignant et consulte
le site Web de la Commission scolaire pour en savoir plus.

http://www.cspo.qc.ca/wp-content/uploads/Documents/Politiques_et_reglement/doc_colloque_media_sociaux.pdf

Millefeuille irrésistible

Une recette infaillible pour vivre un beau moment de lecture

INGRÉDIENTS

- Une pile de livres : contes, romans, bandes dessinées, etc.
- Une bonne dose de complicité partagée.
- Un endroit de la maison transformé en coin lecture agréable.

PRÉPARATION

- Installez-vous confortablement dans le coin lecture.
- Laissez votre enfant choisir l'ingrédient principal parmi ses livres préférés.
- Incorporez une pincée de curiosité en feuilletant le livre avec lui.
- Épluchez ensemble la couverture, les illustrations; élaborez des hypothèses sur l'histoire.

PENDANT LA CUISSON

- Pimentez l'histoire en imitant la voix des différents personnages.
- Suivez le texte du doigt; invitez votre enfant à tourner les pages.
- Surveillez attentivement ses réactions. Il a peut-être des questions, des intuitions quant à la fin de l'histoire.

LA CUISSON EST TERMINÉE?

- Savourez les réactions de votre apprenti cuisinier : le texte est drôle, les images font peur... Ça lui rappelle quelque chose qu'il a déjà vécue ou une histoire similaire?

S'il a aimé, il est possible qu'il redemande ce même plat de nombreuses fois!

Vous avez de la difficulté à choisir un livre pour votre enfant? Consultez le site suivant pour un petit coup de pouce : www.livresouverts.gc.ca



Éducation,
Loisir et Sport

Québec 

DIX FACTEURS DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE :

1. Je mise d'abord sur mes études.
2. J'ai du plaisir à apprendre.
3. J'accumule les victoires.
4. J'ai des rêves.
5. J'adopte de saines habitudes de vie.
6. Je reconnais mes forces.
7. Je participe aux activités de mon école.
8. Je choisis bien mes amis.
9. Je fais confiance aux gens qui croient en moi.
10. Je m'engage dans ma réussite : elle m'appartient!